

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0139

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA – 2025/45

**Objet : Convention à titre gracieux de mise à disposition d'une salle du Pôle Mécanique Alès Cévennes, le mardi 15 avril 2025 de 9h à 13h, avec l'Office National des Forêts**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté en date du 18 décembre 2024,

**Vu** la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

**Considérant** le souhait de l'Office National des Forêts d'organiser une réunion de présentation de ses actions menées en forêt domaniale du Rouvergue sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** l'intérêt, en termes de promotion du site, que représente cet événement, la mise à disposition du Pôle Mécanique Alès Cévennes, sera consentie à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition d'une salle du Pôle Mécanique Alès Cévennes en vue d'organiser une réunion le mardi 15 avril 2025, de 9h à 12h, sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'Office National des Forêts représentée par sa directrice de l'agence territoriale Hérault-Gard, Madame Guylaine ARCHEVÊQUE et dont le siège est situé 505 rue de la Croix verte, Parc Euromédecine, 34094 Montpellier Cedex 5.

**ARTICLE 2 :**

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'Office National des Forêts sera consentie à titre gracieux, le mardi 15 avril 2025.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

31 MARS 2025

Le président

Christophe RIVENQ

